



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

61^e séance plénière

Mardi 26 novembre 2002, à 15 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Hussein (Éthiopie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 98 de l'ordre du jour (suite)

**Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés
et à la famille : Année internationale des Volontaires :
résultats et suivi**

Projet de résolution (A/57/L.8)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du
projet de résolution publié sous la cote A/57/L.8.

Je voudrais annoncer que depuis sa présentation, les
pays suivants se sont portés coauteurs de ce projet
de résolution : Indonésie, Kazakhstan, République
démocratique populaire lao, Maurice et Niger.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le
projet de résolution A/57/L.8, intitulé « Suivi de
l'année internationale des Volontaires ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide
d'adopter le projet de résolution A/57/L.8?

*Le projet de résolution A/57/L.8 est adopté
(résolution 57/106).*

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre
examen du point 98 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 10.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

